

# LORIENT BRETAGNE SUD MINI

Du 08 au 09 avril 2017

## AVIS DE COURSE

Autorité Organisatrice : LORIENT GRAND LARGE Aidée par le club affilié à la Fédération Française de Voile : - Le Centre Nautique de Lorient

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les Règlementations Spéciales Offshore (OSR) quand elles s'appliquent, catégorie 3.
- 1.6 Les règles de la Classe Mini 2017. (La compétition est classée en catégorie «C» telle que définie par la Classe Mini.)
- 1.7 La langue officielle est le français. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux seront tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice telle que définie dans le guide Mini.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe mini 6.50.
- 3.2 La régata se court en double. Les skippers des bateaux participants devront avoir, au minimum, 18 ans révolus au jour du départ, l'équipier devra avoir 16 ans révolus au jour du départ et une autorisation parentale pour participer à l'épreuve.
- 3.3 Le nombre d'inscriptions est fixé à un maximum de 60 bateaux.

Ensuite une liste d'attente sera créée dans l'ordre chronologique d'arrivée des dossiers complets.

En cas de désistement sur la liste principale, le suivant sur la liste d'attente sera intégré à la liste principale cela dans la limite de 60.

- 3.4 La date de référence pour l'ouverture des inscriptions est fixée au mardi 17 janvier 2017. La liste d'inscription sera établie dans l'ordre chronologique de réception des dossiers (Un dossier est considéré complet lorsqu'il comprend le nom du skipper, le nom du bateau, le règlement des droits d'inscription et la signature du skipper).

**3.5** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, soit **200 € TTC** à LORIENT GRAND LARGE au plus tard le vendredi 17 mars 2017.

**3.6** Des inscriptions tardives pourront être enregistrées jusqu'au 24 mars 2017 en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis majorés de 50% soit **300 € TTC**, à LORIENT GRAND LARGE.

**3.7** Au plus tard lors de la confirmation d'inscription, chaque skipper et équipier devra présenter à la Classe Mini l'ensemble des documents nécessaires à respecter l'article R-11-a du Guide Mini 2017, il ne sera pas nécessaire de redonner ces documents à l'organisateur de la course.

#### **4. DROITS A PAYER**

Les droits d'inscription sont payables en espèces, par chèque (ordre Lorient Grand Large) ou virement :

IBAN : FR76 1380 7000 2730 0197 9929 565  
Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPNAN

#### **5. BALISE DE GEOLOCALISATION**

L'organisation remettra à chaque skipper une balise de géolocalisation qui devra être fixée par le skipper comme indiqué au moment du briefing. Chaque skipper devra prévoir un **chèque de caution de 500 euros**. Cette caution est non encaissée et sera rendue au retour de la balise par le skipper à son retour de course.

La géolocalisation permettra de suivre la course sur le site internet : [www.lorientgrandlarge.org](http://www.lorientgrandlarge.org)

#### **6. MISE A DISPOSITION / PLACE AU PORT**

La gratuité des places de port et l'accueil au Port de Lorient La Base, en amont de la course, au Port de Lorient la Base et de Kernevel après l'arrivée pour les concurrents participants (qui ont réglé leurs frais d'inscription) se fera à partir du dimanche 02 avril 8h jusqu'au samedi 15 avril 12h.

Tout bateau présent en dehors de ces dates devra acquitter sa place directement au port.

Les bateaux devront être obligatoirement à disposition au plus tard le mercredi 5 avril à 9h au port de Lorient La Base.

#### **7. PROGRAMME**

##### **7.1** Confirmation des inscriptions :

Les formalités administratives pourront être réalisées à partir du mercredi 5 avril 2017 à 9h. La confirmation de l'inscription sera officielle quand toutes les formalités administratives et les contrôles de sécurité seront validés. Chaque concurrent devra alors présenter les documents cités dans l'article R-11 du guide mini 2017. Les documents ne seront plus acceptés après 18h le vendredi 07 avril.

##### **7.2** Contrôles de sécurité :

Les contrôles de sécurité auront lieu du mercredi 5 avril 2017 à 9h **au vendredi 07 avril 12h**. Il n'y aura pas de contrôle de sécurité en dehors de ces plages horaires. Il est indispensable qu'une personne soit présente pour représenter le bateau lors des contrôles de sécurité.

**7.3** Une table ronde sur la sécurité maritime et le sauvetage maritime sera organisée le vendredi 07 avril à 16H30 dans l'auditorium de la Cité de la Voile Eric Tabarly, la présence d'un du skipper et/ou de l'équipier est obligatoire.

**7.4** Le briefing de la course aura lieu le vendredi 07 avril à 18h à l'auditorium de la Cité de la Voile

**7.5** Le départ de la Lorient Bretagne Sud Mini sera donné le samedi 08 avril à 13h.

**7.6** Remise des Prix : la remise des prix aura lieu le dimanche 09 avril à 17h à Lorient. La présence à la remise des prix du skipper et/ou de son coéquipier est une obligation, en cas d'absence une pénalité financière sera retenue.

## **8. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à partir du mercredi 05 avril et dès validation des contrôles de sécurité et du dossier administratif.

## **9. PARCOURS**

**9.1** Le parcours de la Lorient Bretagne Sud Mini sera un parcours côtier de 150 milles environ au départ de Lorient et à destination de Lorient

**9.2** La zone de course est située entre la pointe de Penmarch' et l'entrée de la Loire.

**9.3** Cartes SHOM ou équivalent (même zone couverte et au minimum même échelle) à avoir à bord pour la régata : **7146 ; 7031 ; 7032 ; 7033 ; 7395 ; 7139.**

## **10. CLASSEMENT**

2 classements seront faits : 1 classement série et 1 classement prototype.

## **11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**

Aucune sortie d'eau ne sera autorisée sauf accord écrit de Comité de course à partir du mercredi 05 avril.

## **12. COMMUNICATION RADIO**

Un bateau ne doit, ni effectuer de transmission radio, ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux pendant qu'il est en course en accord avec les règles E-13-b et E-13-c du Guide Mini 2017.

## **13. PRIX**

Des prix en nature fournis par les partenaires de la course seront remis aux podiums des deux classements série et proto.

## **14. RESPONSABILITE COUREUR/ORGANISATEUR**

**14.1** La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**14.2** Les propriétaires, armateurs ou chefs de bord sont chacun en ce qui les concerne personnellement responsables de tous les accidents matériels et humains qui peuvent arriver à eux-mêmes ou aux voiliers, ou qu'ils peuvent causer à tout tiers ou à tout bien appartenant à un tiers. Il leur appartient de contracter les assurances nécessaires pour couvrir ces risques et responsabilités. L'absence de fait d'assurance aux tiers ne saurait engager la responsabilité de l'Organisateur ou de ses partenaires.

## **15. UTILISATION DES DROITS**

Il est rappelé que l'inscription de chaque concurrent à la Lorient Bretagne Sud Mini implique que son image et son nom, l'image de son bateau, celle de ses sponsors et partenaires ainsi que celle de ses équipes



techniques et des membres de sa famille présents à Lorient, en mer et tous lieux publics, salle de presse, pontons, bateaux aux pontons, bateaux accompagnateurs, puissent être utilisées, par l'organisateur, par les prestataires missionnés pour communiquer et/ou valoriser la Lorient Bretagne Sud Mini, par Lorient Agglomération et ses satellites, par le CNL et par les partenaires de la course, sur tous territoires, tous supports, et pour une durée maximale d'exploitation de 99 ans.

Il est convenu que ces images doivent être exploitées dans des conditions normalement prévisibles, dénuées d'intention malveillante.

## 16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

### LORIENT GRAND LARGE

6 bis François Toullec  
56100 Lorient

Tél : +33 (0)2 97 32 80 05

[www.lorientgrandlarge.org](http://www.lorientgrandlarge.org)

Email : [contact@lorientgrandlarge.org](mailto:contact@lorientgrandlarge.org)

Contact Presse : Eve BOUGAULT

[eve@lorientgrandlarge.org](mailto:eve@lorientgrandlarge.org)

### CLASSE MINI

6 bis François Toullec  
56100 Lorient

Tél : +33 (0)9 54 54 83 18

[www.classemini.com](http://www.classemini.com)

Email : [contact@classemini.com](mailto:contact@classemini.com)

Contact : Annabelle MOREAU

[contact@classemini.com](mailto:contact@classemini.com)

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

### FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016 Applying to foreign competitors

#### **RRS 64.3**

FFVoile Prescription (\*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

#### **RRS 67**

FFVoile Prescription (\*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

#### **RRS 70. 5**

FFVoile Prescription (\*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

#### **RRS 78**

FFVoile Prescription (\*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

#### **RRS 86.3**

FFVoile Prescription (\*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

#### **RRS 88**

FFVoile Prescription (\*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

#### **RRS 91**

FFVoile Prescription (\*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

#### **APPENDIX R**

FFVoile Prescription (\*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr)